

Consignes sanitaires de la fédération de judo pour les tournois Label B :

1. Distanciation

A part les combattants et les arbitres présents sur le tatami et uniquement sur le tatami, chaque personne présente dans l'enceinte sportive se doit de garder une distanciation d'un mètre avec la personne la plus proche.

2. Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des acteurs âgés de plus de 11 ans :

- Public
- Média
- Arbitres
- Judokas (hors tapis)
- Commissaires Sportifs
- Coachs
- Organisateurs
- Prestataires
- Bénévoles
- Personnels divers (Restauration, entretien...)
- Service Médical

3. Mise à disposition de gel ou solution hydro alcoolique

Du gel ou solution hydro alcoolique doit être disponible en quantité suffisante à l'entrée de la salle et au niveau des espaces de restauration.

Les distributeurs de désinfectant doivent être vérifiés et remplis régulièrement

Il sera veillé à ce que les installations soient équipées de distributeurs de savons et de serviette en papier jetables.

4. Salles de pesée

- Une distanciation d'un mètre doit être respectée entre chaque officiel de pesée.
- Du gel ou solution hydro alcoolique doit être disponible à l'entrée de la salle de pesée afin que chaque judoka puisse se nettoyer les pieds et les mains avant la pesée.
- Des lingettes désinfectantes disponibles sur chaque table de pesée permettent le nettoyage du plateau des balances après chaque pesée.
- Une poubelle est disponible à droite de chaque balance.
- Possibilité d'augmenter la durée de la pesée afin de permettre le respect du protocole sanitaire et une bonne gestion des flux sans congestion des espaces.

5. Salle de compétition

Les tapis seront désinfectés régulièrement pendant la compétition.

Le port du masque est obligatoire pour les coachs et les judokas en attente.

Les judokas se frottent les mains et les pieds avec du gel ou solution hydro alcoolique avant de monter sur le tatami, et en descendant du tatami.

Les chaises et boîtes de coachs doivent être nettoyées par chaque coach à la fin de chaque rencontre à l'aide de lingettes désinfectantes prévues à cet effet et jetées ensuite dans une poubelle disponible sur place.

Le respect de ces règles est assuré par l'arbitre central..

A l'issue du combat, le judoka est autorisé à observer une phase de récupération équivalente à un temps de combat, avant de descendre du tatami et de devoir remettre son masque. Ceci afin d'éviter une hyperventilation avec port du masque, ou une humidification

importante du masque, le rendant inefficace dans le respect des gestes barrières. Le protocole veillera à ce que cette phase de récupération sur le tatami, soit organisée dans le respect d'une distanciation avec les autres acteurs des combats en cours, et des combats en préparation.

6. Arbitrage

Le port du masque est obligatoire pour le corps arbitral.

Une distanciation d'un mètre doit être respectée entre les commissaires sportifs.

Des chaises personnalisées sont mises à disposition de chaque arbitre et commissaire, ou à défaut, un nettoyage à l'aide de lingettes désinfectantes est obligatoire à chaque tournus.

7. Médical

Le port du masque est obligatoire. Du gel (ou solution) hydro alcoolique doit être fourni en quantité suffisante.

8. Restauration

Une distanciation d'un mètre doit être respectée entre chaque convive.

Pas de formule buffet en libre-service possible, afin de limiter les brassages entre les personnes.

9. Gestion du matériel

L'ensemble du matériel ayant vocation à être manipulé par plusieurs personnes devra être nettoyé avant et après chaque utilisation (exemples : ordinateurs, équipements médias)

10. Remise des récompenses

Une distanciation d'un mètre doit être respectée entre chaque individu.

Le port du masque est obligatoire pour les officiels.

Les médailles et trophées seront posés sur un support permettant aux athlètes de les saisir eux-mêmes.

Pour la photographie officielle les VIP pourront retirer leurs masques dans le respect de la distanciation physique.